

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports**

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2011025**

**Signataire : ML/SRC**

**OBJET :Convention de financement n°11-414 des projets Eté 2011 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis du 11 mai 2007 de soutenir les projets été à hauteur de 2 016 € (montant maximal) en direction des jeunes qui ne partent pas en vacances,

Vu le projet de convention de financement des projets été 2011 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis et de la commune d'Aubervilliers,

Considérant que le Dispositif Tonus mis en place pendant l'été correspond aux objectifs de ladite convention,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** les termes de la convention de financement n°11-414 des projets Eté 2011 entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

La recette relative au financement versé par la Caisse d'Allocations Familiales (2 016 €) sera imputée sur le 400-7478-421.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué